



Syndicat Intercommunal du
Centre et du Sud de la Martinique
Avenue des Ecoles - 97215 Rivière-Salée - Martinique
Tél : 0596 68 10 34 - Fax : 0596 68 21 58
Site internet : www.sicsm.com

RAPPORT ANNUEL 2015

PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Conformément au décret n°95-635 du 06 mai 1995 modifié.

Les données techniques contenues dans ce rapport sont tirées ou déduites des comptes – rendus techniques du délégataire du service public de distribution d'eau potable ou transmises par lui ainsi que de la mission de contrôle de l'affermage du SICSM



TABLES DES MATIERES

Contenu

I.	Caractéristiques techniques du service.....	3
II.	La tarification et les recettes du service.....	15
III.	Les indicateurs de performance	19
IV.	Le financement des investissements (Source Service Finances).....	30
V.	Les actions de solidarité et de coopération décentralisée.....	36
VI.	Récapitulatif des indicateurs de performance 2015-2014.....	37
VII.	ANNEXE.....	39

I. Caractéristiques techniques du service

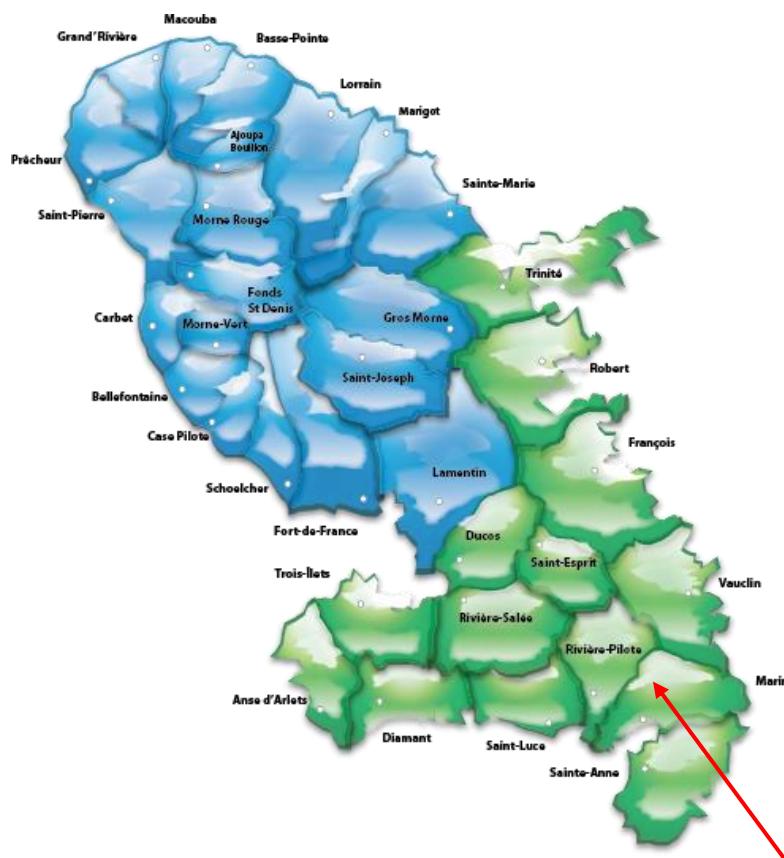
A. Territoire desservi (Zone en vert sur la carte ci-dessous)

14 Communes sont desservies par le service public de l'eau potable du Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique (Couleur verte sur la carte)

Le contrat d'affermage entré en vigueur le 1^{er} janvier 2003 pour une durée de 12 ans et ayant fait l'objet de trois avenants s'est terminé le 31 mars 2015.

Un nouveau contrat d'affermage est entré en vigueur le 1^{er} avril 2015 pour une durée de 12 ans.

Une Commission de Consultation des Services Publics Locaux (CCSPL) se réunit au minimum 2 fois par an.



Périmètre Syndical

B. Nombre d'habitants desservis

1. Population du périmètre syndical

Le nombre d'habitants inclus dans le périmètre de gestion est de **158 800** habitants au dernier recensement de l'INSEE (Populations légales des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015 – date de référence statistique : 1^{er} janvier 2013) :

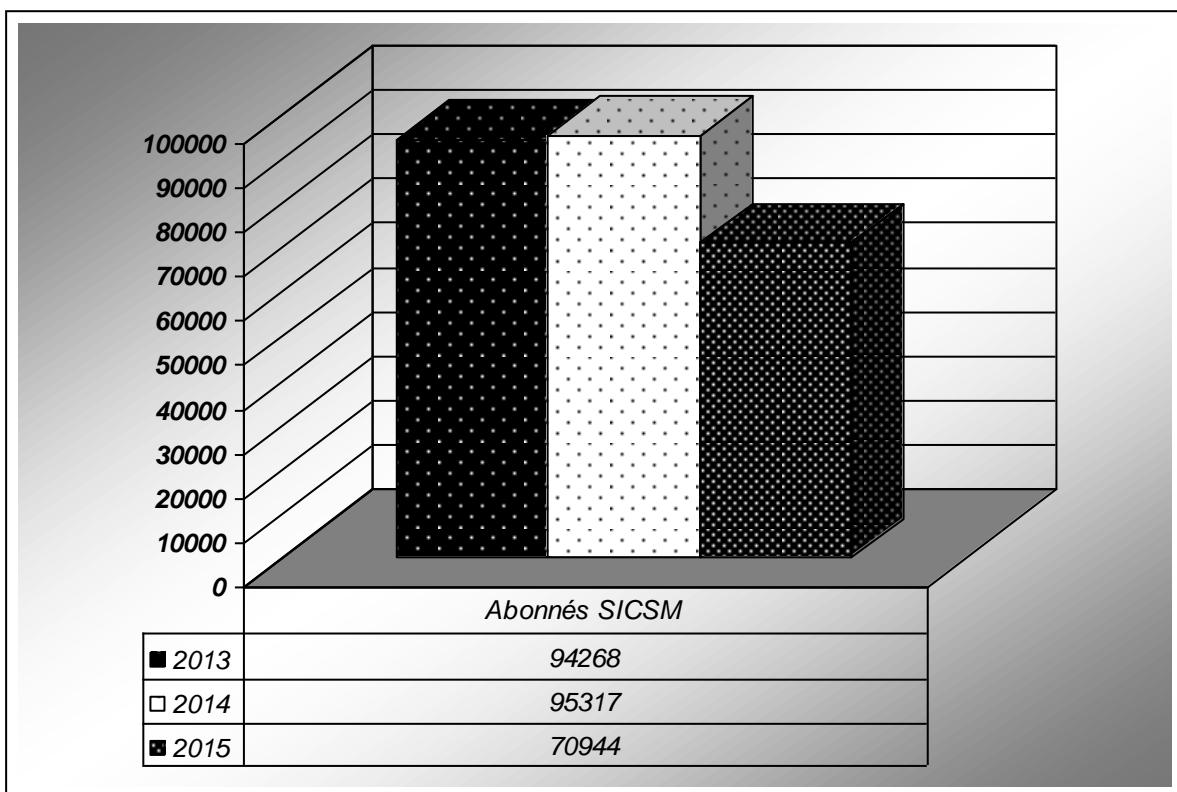
COMMUNES	NBRE TOTAL D'HABITANTS EN 2014	NBRE TOTAL D'HABITANTS EN 2015	Evolution 2015/2014	
			Valeur	%
Anses d'arlet	3 950	3 978	28	0,71%
Le Diamant	6 130	6 212	82	1,34%
Ducos	17 339	17 357	18	0,10%
Le François	18 810	18 615	-195	-1,04%
Le Marin	8 707	8 700	-7	-0,08%
Rivière Pilote	12 790	12 455	-335	-2,62%
Rivière Salée	13 001	13 021	20	0,15%
Le Robert	23 913	23 491	-422	-1,76%
Saint-Esprit	9 683	9 618	-65	-0,67%
Sainte-Anne	4 650	4 532	-118	-2,54%
Sainte-Luce	10 380	10 288	-92	-0,89%
La Trinité	13 602	13 502	-100	-0,74%
Les Trois îlets	7 698	7 808	110	1,43%
Le Vauclin	9 268	9 223	-45	-0,49%
TOTAL PERIMETRE SYNDICAL	159 921	158 800	-1 121	-0,70%

La population du périmètre syndical a diminué de 27% passant de 217 407 à 158 800 hab de 2014 à 2015 avec la sortie des villes du Lamentin et de Saint-Joseph.

2. Nombre de clients desservis (abonnés)

En 2015, **70 944** clients sont desservis en eau potable. Ils sont répartis comme suit (source SME) :

Abonnés particuliers	2
Clients domestiques	70 901
Clients municipaux * ¹	3
Clients industriels *	29
Clients collectivité *	9
Total	70 944



On constate une nette baisse du nombre d'abonnés entre 2014 et 2015 correspondant à 24 373 abonnés, due à la sortie des communes du Lamentin et de Saint-Joseph.

¹ * Clients dont la consommation est supérieure à 6000 m³/an

Nombre d'abonnés desservis par commune pour les années 2011 à 2015

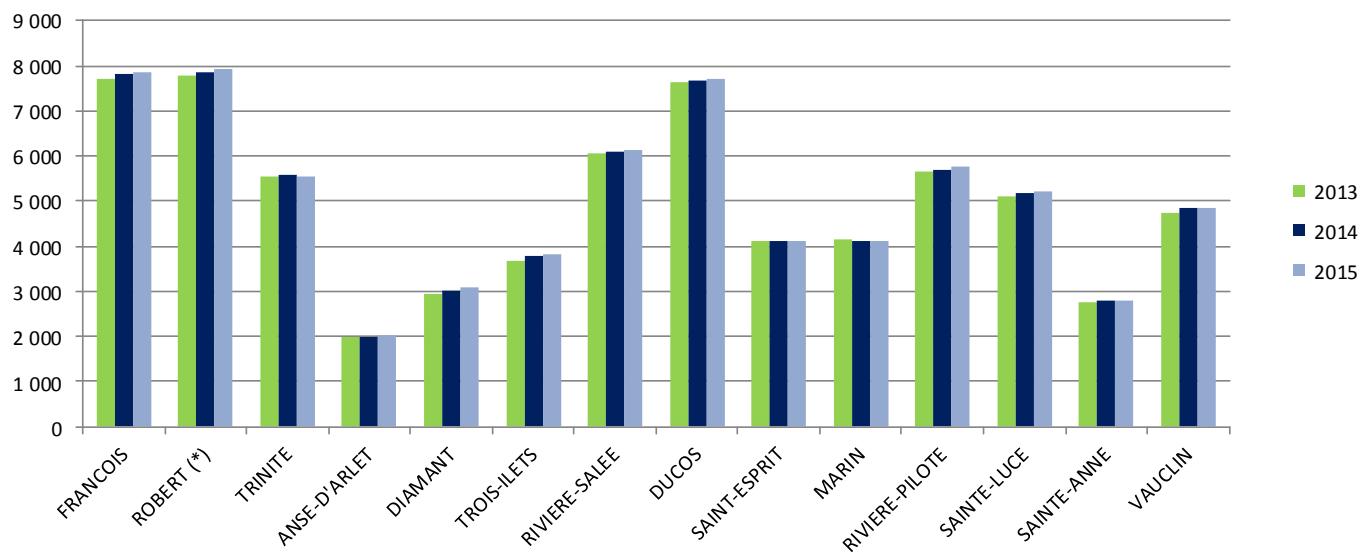
COMMUNE	Log. Insee 1999	2011	2012	2013	2014	2015	Ecart 2015/2014	
							Nb	%
Agence Centre Nord								
LAMENTIN	13450	17 938	17 693	17 815	18 118	0	-	
SAINT-JOSEPH	5940	6 506	6 532	6 580	6 594	0	-	
FRANCOIS	7 196	7 610	7 648	7 700	7 803	7 849	46	
ROBERT (*)	6 823	7 616	7 665	7 798	7 855	7 921	66	
TRINITE	5 210	5 602	5 469	5 545	5 577	5 529	-48	
Total	38 619	45 272	45 007	45 438	45 947	21 299	-24648	-53,6%
Agence Sud								
ANSE-D'ARLET	1 605	1 924	1 972	1 973	1 995	2 025	30	
DIAMANT	1 852	2 962	2 919	2 948	3 022	3 104	82	
TROIS-ILETS	2 559	3 613	3 686	3 691	3 795	3 829	34	
RIVIERE-SALEE	4 843	6 050	6 028	6 056	6 094	6 127	33	
DUCOS	5 579	7 422	7 491	7 619	7 673	7 697	24	
SAINT-ESPRIT	3 112	3 922	3 993	4 104	4 132	4 116	-16	
MARIN	2 925	4 207	4 121	4 144	4 126	4 121	-5	
RIVIERE-PILOTE	5 058	5 644	5 624	5 666	5 704	5 772	68	
SAINTE-LUCE	3 546	5 082	4 970	5 120	5 192	5 207	15	
SAINTE-ANNE	2 252	2 720	2 741	2 764	2 795	2 798	3	
VAUCLIN	4 197	4 690	4 747	4 745	4 842	4 849	7	
Total	37 528	48 236	48 292	48 830	49 370	49 645	275	
TOTAL	76 147	93 508	93 299	94 268	95 317	70 944	-24373	-25,6%

* : Robert = INSEE moins estimation population Vert-Pré

Les abonnés des quartiers des communes suivantes appartenant au Syndicat, ne font pas partie du service affermé :

- Robert : Vert-Pré,
- Trinité : Descossières, Bellevue, Maximin.

Synoptique de l'évolution du nombre d'abonnés entre 2013 et 2015



A l'exception des communes du Saint-Esprit, et Trinité, on constate une augmentation générale du nombre d'abonnés dans les autres communes du périmètre syndical.

C. Les ressources

L'alimentation en eau potable du SICSM est principalement assurée à partir de trois ressources :

- Rivière Blanche, ressource principale d'eau potable propre au SICSM (52,8% de la production en 2015)
- Rivière Lézarde, ressource propre au SICSM (29,5% de la production en 2015)
- Rivière Capot, un achat d'eau en gros à l'usine de VIVE qui appartient au Conseil Général (17,4 % de la production en 2015)

Le SICSM dispose de deux forages à Rivière Blanche, Commune de Saint-Joseph (le long de route des gués), qui sont en attente d'autorisation d'exploitation.

Et par un achat d'eau limité effectué auprès de la SMDS (à partir du réseau du Syndicat des Communes du Nord Atlantique SCNA) via la SMDS pour 0,3% de la production.

VOLUMES PRODUITS ET ACHETES (m ³)							
Mois	Rivière Blanche	Directoire	Total SICSM	Achat Cosmy	Achat SMDS	Total Achats d'eau	Total Production
Janvier	861 287	493 647	1 354 934	149 700	5 216	154 916	1 509 850
Février	789 383	436 583	1 225 966	215 800	3 824	219 624	1 445 590
Mars	850 204	483 062	1 333 266	263 900	4 222	268 122	1 601 388
Avril	836 814	455 363	1 292 177	238 000	4 848	242 848	1 535 025
Mai	888 104	462 795	1 350 899	355 500	5 021	360 521	1 711 420
Juin	759 523	459 529	1 219 052	366 400	3 893	370 293	1 589 345
Juillet	875 614	487 612	1 363 226	285 900	4 778	290 678	1 653 904
Aout	877 813	467 072	1 344 885	380 500	4 730	385 230	1 730 115
Septembre	826 451	456 721	1 283 172	295 603	3 112	298 715	1 581 887
Octobre	868 747	470 815	1 339 562	276 397	3 914	280 311	1 619 873
Novembre	813 538	462 448	1 275 986	248 563	4 203	252 766	1 528 752
Décembre	841 986	501 894	1 343 880	252 998	4 176	257 174	1 601 054
Total 2015	10 089 464	5 637 541	15 727 005	3 329 261	51 937	3 381 198	19 108 203
<i>part</i>	<i>52,8 %</i>	<i>29,5 %</i>	<i>82,3%</i>	<i>17,4%</i>	<i>0,3%</i>	<i>17,7%</i>	

Le volume total produit par le SICSM en 2015 est de 15 727 005 m³, le volume acheté est lui de 3 381 198 m³ soit un total de volumes produits de **19 108 203 m³**.

VARIATION DES DONNEES DE LA PRODUCTION (SICSM + ACHATS) ENTRE 2014 ET 2015

	Rivière Blanche	Directoire	Total SICSM	Achat COSMY	Achat SMDS	Total achats d'eau	Total Production
Total 2015	10 089 464	5 637 541	15 727 005	3 329 261	51 937	3 381 198	19 108 203
Rappel 2014	9 564 489	5 500 239	15 064 728	3 139 600	47 090	3 186 690	18 251 418
Variation 2015/2014	5,20%	2,44%	4,21%	5,70%	9%	6%	4,48%

On constate une augmentation de 4,48% (856 785m³) de la production totale du SICSM.
 On note également, une augmentation du total des achats d'eau de + 6%. On peut penser que ce dernier résultat a pour origine la période du carême.

VARIATION DES DONNEES DES VOLUMES PRELEVES (SICSM) ENTRE 2014 ET 2015

Volumes prélevés	2014	2015	Ecarts	
			En valeur	En %
Rivière Blanche	10 112 122	10 398 000	285 878	2,83%
Directoire	5 858 445	6 010 293	151 848	2,60%
TOTAL	15 970 567	16 408 293	437 726	2,74%

On constate que les volumes prélevés ont augmentés de 2,74% ,ce qui équivaut à 437 726 m³.

VARIATION DES DONNEES VOLUME PRELEVE, VOLUME PRODUIT (SICSM) ENTRE 2014 ET 2015

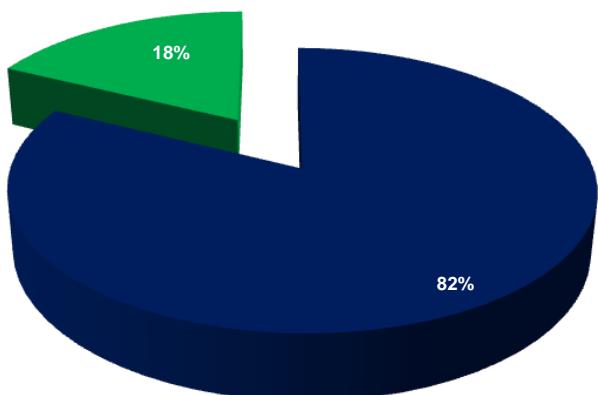
Libellé	2014	2015	Ecarts	
			En valeur	En %
Volume prélevé	15 970 567	16 408 293	437 726	2,74%
Volume produit	15 064 728	15 727 005	662 277	4,40%
TOTAL	-905 839	-681 288	-224 551	-24,79%

PART DES ACHATS DANS LE VOLUME
TOTAL PRODUIT

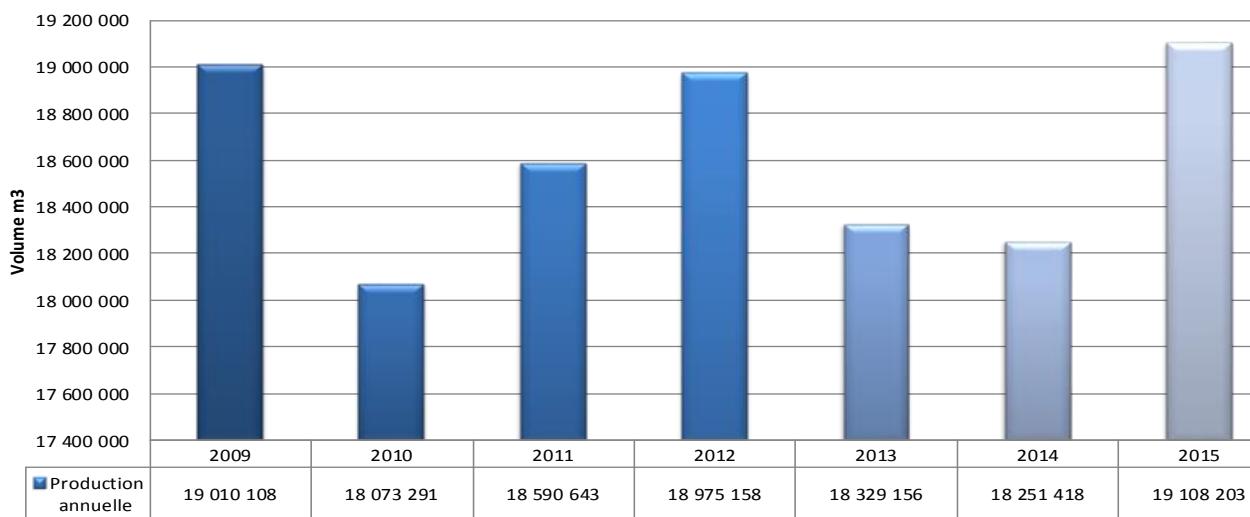
En 2015 les achats d'eau réalisés par le S.I.C.S.M représentent 18 % de la production totale.

SYNOPTIQUE DE LA PRODUCTION TOTALE DU SICSM EN 2015

Total Production SICSM Total Achat



**EVOLUTION DE LA PRODUCTION TOTALE
ENTRE 2009 ET 2015**



On peut observer une production moyenne entre 2013 et 2015 de 18 562 925 m³. La production total (SICSM + ACHATS) a augmenté de + 4,69% entre 2014 et 2015. Par ailleurs, le volume exporté passe de 467 837 m³ en 2014 à 5 683 279 m³ en 2015.

D. Volumes vendus au cours de l'exercice 2015 (Source C.R.P SME-RPQS¹)

Le SICSM procède à la vente d'eau :

- SMDS pour la ville de Schoelcher,
- SCNA pour alimenter le quartier Vert-Pré au Robert,
- CACEM pour alimenter les Communes du Lamentin et de Saint-Joseph.

Par ailleurs les ventes d'eau concerne aussi :

	Volumes vendus (m³/an)
Aux abonnés domestiques	8 160 286
Aux abonnés collectivités/indust (>6000m ³ /an)	714 225
Aux gros consommateurs domestiques	13 145

Variation des volumes vendus au cours des six dernières années

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Volumes domestiques	10 985 367	10 420 235	10 596 094	10 265 491	9 228 849	8 160 286
Volumes Domestique *	112 963	121 268	102 074	86 043	163 223	13 145
Volumes industriels *	967 773	1 009 635	867 755	667 003	1 301 375	528 312
Volumes Logement / collectivités *	622 020	803 957	880 244	858 417	657 110	185 913
Total	12 688 123	12 355 095	12 446 167	11 876 954	11 350 557	8 887 656
Variation	-4,00 %	-2,6 %	+ 0,7 %	- 4,57 %	-4,4%	-21,7%
<i>Consommation domestique unitaire (m³/an)</i>	122	111	114	109	96	115
<i>Consommation moyenne unitaire (m³/an)</i>	140	132	133	126	119	120

* gros consommateurs dont la consommation est supérieure à 6000 m³/an

VARIATION DES VOLUMES VENDUS ENTRE 2014 ET 2015

	2014	2015	Ecart	
			En valeur	En %
Volumes domestiques	9 228 849	8 160 286	-1 068 563	-11,58%
Volumes Domestiques > 6 000 m³/an	163 223	13 145	-150 078	-91,95%
Volumes industriels	1 301 375	528 312	-773 063	-59,40%
Volumes Logements/Collectivités	657 110	185 913	-471 197	-71,71%
Total Gros Consommateurs	2 121 708	727 370	-1 394 338	-65,72%

On constate une baisse générale des volumes vendus aussi bien aux gros consommateurs qu'aux abonnés domestiques.

Cette situation s'explique tout d'abord par la sortie des deux communes Lamentin et Saint-Joseph du SICSM mais aussi par un changement de comportement dans la consommation d'eau (Souci d'économie ; Utilisation de récupérateur d'eau de pluie...).

Entre 2014 et 2015 le total du volume vendu est en baisse (-21,7%). Cette baisse est davantage observée et de manière significative pour les volumes vendus aux industriels et collectivités.

E. Le réseau

La longueur totale du réseau géré par le Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud est 1 614 kilomètres (hors branchements).

Ce linéaire de canalisation a diminué de 25% du fait de la sortie du périmètre syndical des communes du Lamentin et de Saint-Joseph.

Evolution du linéaire de canalisations de desserte (km)							
Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
conduites de réseau	2019	2 033	2 062	2 073	2 113	2 133	1 614
branchements	628	638	645	654	660	666	672
total	2 647	2 671	2 707	2 727	2 773	2 799	2 286

Pyramide des compteurs de vente d'eau

Au 31/12/2015 la répartition des compteurs de vente d'eau aux abonnés par année et par diamètre est la suivante :

Année / Diamètre	< 1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
15	2458	649	1880	2115	3336	4642	4302	3182	2955	3405	2253	7923	8847	5158	5620	7132	5540	71397
20	44	11	17	18	26	21	33	25	14	12	15	17	19	52	49	206	40	619
30	21	3	2	7	13	8	18	23	25	20	13	11	17	26	22	63	27	319
40	31	1	3	1	15	11	14	18	18	22	16	32	25	34	24	76	26	367
60	12		1	1	2		3	2	3	4	2	2	1	4	17	23	23	100
80	0	1			2		2	2	5	6	2	1	2	4	7	2	8	44
100	3				1	1			3	4		3	2	4	2			23
150	1														1			2
200																		
999													1					
Total par année	2570	665	1903	2142	3395	4683	4372	3252	3023	3473	2301	7989	8913	5283	5741	7502	5664	72871

On peut noter qu'environ 76% du parc de compteurs a moins de 10 ans (tous diamètres confondus). Par ailleurs, pour 2015 le total des compteurs renouvelés est de 5306 ([RAD SME](#))

F. Les réservoirs

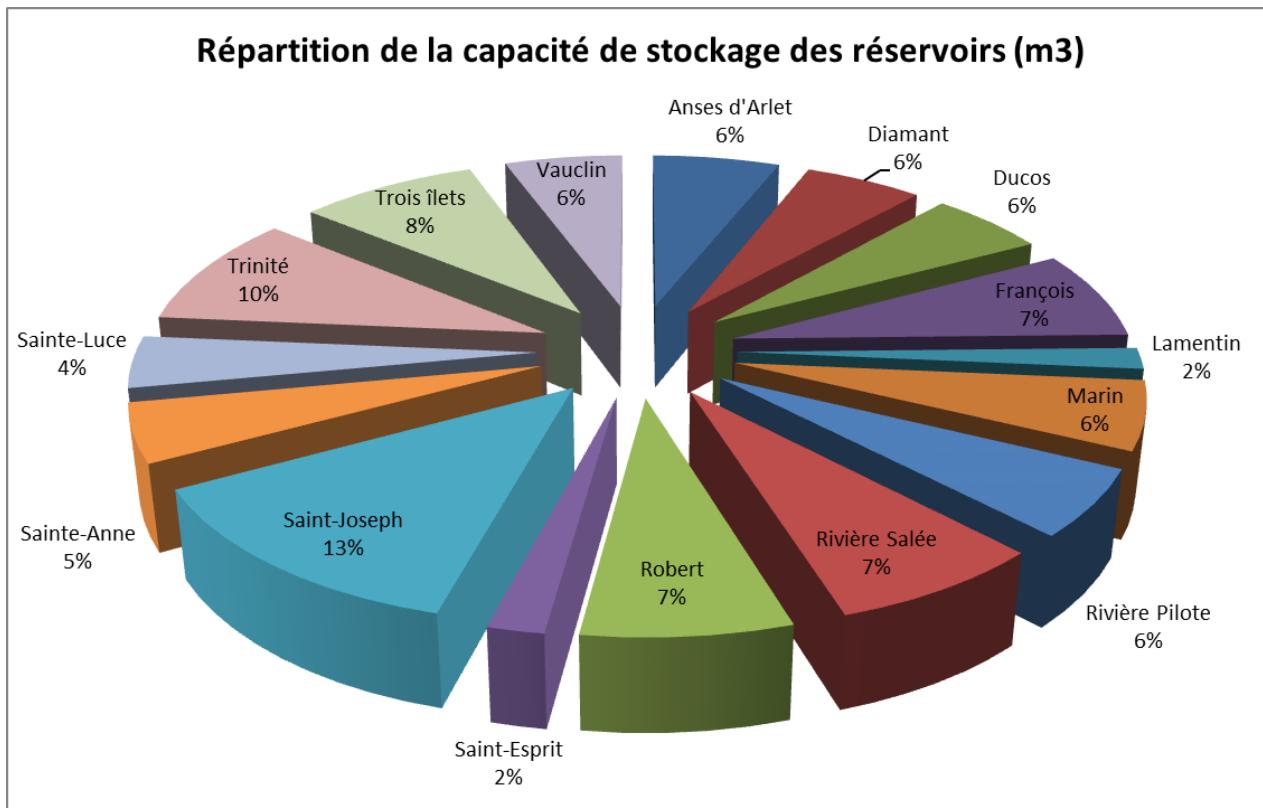
Au 31 décembre 2015 le SICSM compte 126 réservoirs pour une **capacité globale totale de stockage est de 71 330 m³**.

On peut dire que le SICSM dispose d'une réserve de moins de trois jours pour desservir ses 70 944 abonnés.

Le SICSM envisage la construction de nouveaux réservoirs à moyen terme :

- Morne WAN commune de Rivière Pilote
- Morne Pitault commune de Ducos
- Morne Vent commune de Rivière Pilote
- L'Epinay commune de Sainte Luce

Ces projets devraient permettre de renforcer la capacité globale de stockage.



II. La tarification et les recettes du service

A. La tarification

1. Les éléments relatifs au prix du mètre cube d'eau

a) Période du 1 janvier 2015 au 31 mars 2015

Consommation par tranche et par semestre	Prix Actualisé
Part du délégataire	
0 - 25 m ³	1,2669
26 - 50 m ³	1,6891
51 - 3000 m ³	1,6891
3001 - 6000 m ³	1,6102
6001 - 12000 m ³	1,6102
12001 - 24000 m ³	1,1502
Au-delà de 24000 m ³	0,6901
Part de la collectivité	
0 - 25 m ³	0,6083
26 - 50 m ³	0,6083
51 - 3000 m ³	0,6403
3001 - 6000 m ³	0,6075
6001 - 12000 m ³	0,6075
12001 - 24000 m ³	0,9721
Au-delà de 24000 m ³	1,2390
Organismes Publics	
Redevance pollution (ODE)	0,2500
Taxe Prélèvement (ODE)	0,1450
Droit additionnel à l'octroi de mer (CTM)	1,5%
TVA (Trésor Public)	2,1%

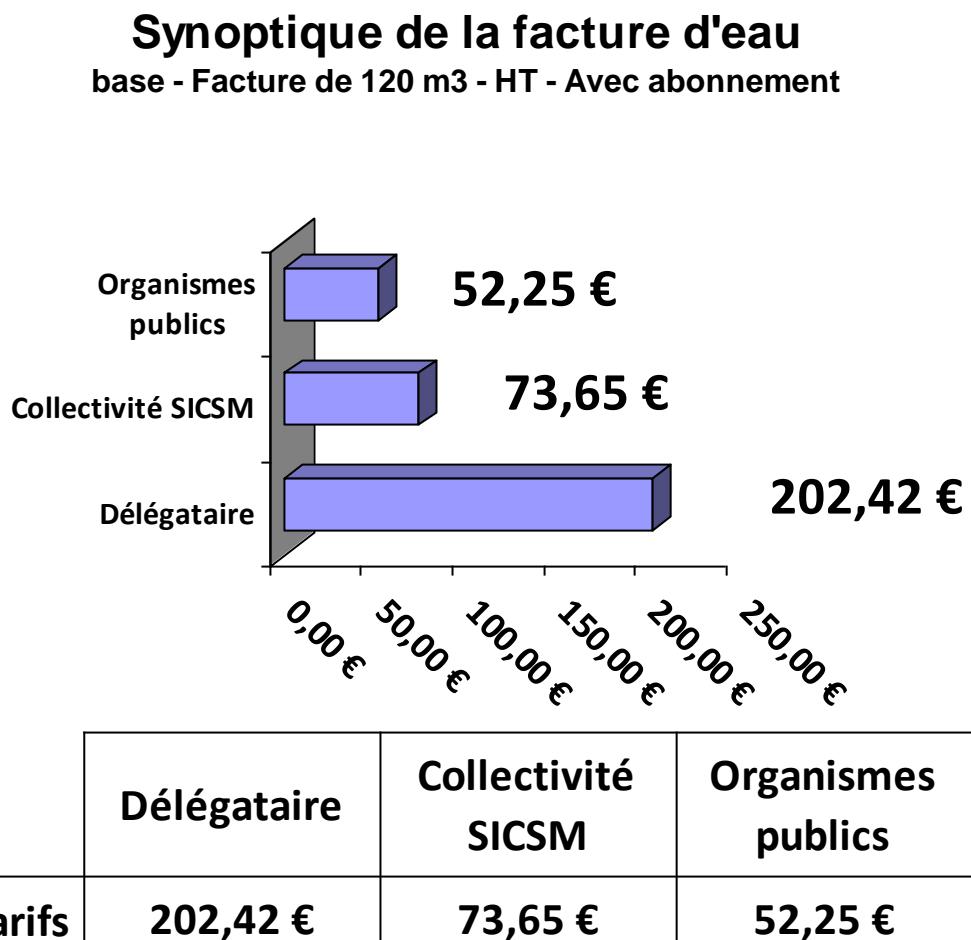
b) Période du 1 avril 2015 au 31 décembre 2015

Consommation par tranche et par semestre	Prix Actualisés
Part du déléataire	
0 - 25 m ³	1,0700
26 - 50 m ³	1,5000
51 - 3000 m ³	1,5000
3001 - 6000 m ³	1,5000
6001 - 12000 m ³	1,5000
12001 - 24000 m ³	1,5000
Au-delà de 24000 m ³	1,5000
Part de la collectivité	
0 - 25 m ³	0,6083
26 - 50 m ³	0,6083
51 - 3000 m ³	0,6403
3001 - 6000 m ³	0,6075
6001 - 12000 m ³	0,6075
12001 - 24000 m ³	0,9721
Au-delà de 24000 m ³	1,2390
Organismes Publics	
Redevance pollution (ODE)	0,2500
Taxe Prélèvement (ODE)	0,1450
Droit additionnel à l'octroi de mer (CTM)	1,5%
TVA (Trésor Public)	2,1%

2. La facture d'eau

Trois grandes composantes de la facture d'eau :

- Part du délégataire (S.M.E)
- Part de la collectivité (S.I.C.S.M)
- Part des organismes publics (O.D.E, CTM)



FACTURE D'EAU TYPE (source RAD 2015)

Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120m³/an) sont :

Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique

Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

établie sur la base des tarifs connus au 1er Janvier 2016

	M ³	Prix unitaire 01/01/2016	Montant 01/01/2016	Prix unitaire 01/01/2015	Montant 01/01/2015	Evolution 2016/2015
Part du déléguataire						
Abonnement semestriel		21,99	43,98	21,81	43,62	0,83%
Consommation						
T de 0 à 25 m ³	50	1,0695	53,48	1,2244	61,22	-12,64%
T de 26 à 50 m ³	50	1,4993	74,97	1,6324	81,62	-8,15%
T de 51 à 3000 m ³	20	1,4993	29,99	1,7027	34,05	-11,92%
Part de la Collectivité						
Consommation						
T de 0 à 25 m ³	50	0,6083	30,42	0,6083	30,42	
T de 26 à 50 m ³	50	0,6083	30,42	0,6083	30,42	
T de 51 à 3000 m ³	20	0,6403	12,81	0,6403	12,81	
Organismes publics						
Redevance Pollution	120	0,2500	30,00	0,2500	30,00	
Redevance préservation de la ressource en Eau	120	0,1450	17,40	0,1450	17,40	
Octroi de Mer Régional			4,85		5,12	-5,30%
Sous-total hors TVA			328,32		346,68	-5,30%
TVA à 2,1 %			6,79		7,17	-5,30%
Total TTC			335,11		353,86	-5,30%
m ³ TTC			2,79		2,95	-5,30%
m³ TTC hors abonnement			2,42		2,58	-6,18%

B. Les recettes du service (Source service Finances SICSM)

Part collectivité sur le prix de l'eau	Année 2015
Surtaxe reversée au SICSM	5 133 483,30 €
TVA reversée au SICSM	441 545 €
Produits exceptionnels	287 489 €

III. Les indicateurs de performance

L'ONEMA (*Office national de l'eau et des milieux aquatiques*) a réalisé son premier rapport paru en février 2012. Il a été établi à partir des données disponibles dans la base de l'observatoire au mois d'octobre 2011 : 4 214 services d'eau potable et 4 281 services d'assainissement collectif, couvrant respectivement 70% de la population pour l'eau et 59% pour l'assainissement collectif.

Par ailleurs, un portail documentaire (www.eaufrance.fr) permet de consulter les indicateurs de performance pour l'eau potable et l'assainissement à l'échelle nationale. Les données peuvent être consultées, puisqu'elles sont mises à jour progressivement depuis l'année 2011.

Ces informations permettent d'apprécier la situation du service de la collectivité SICSM par rapport à des valeurs moyennes.

A. La qualité des eaux distribuées

Analyses	Pourcentage de prélèvements jugés conformes à la réglementation en vigueur ²
Microbiologie <small>(source RAD 2015)</small>	100 %
Paramètres physico-chimiques <small>(source RAD 2015)</small>	99 %

Ces paramètres portent sur les eaux distribuées et dans le cadre du contrôle sanitaire.

Avec un indicateur à 100% et l'autre à 99, %, on peut dire que l'eau distribuée par la collectivité répond aux normes de potabilité. La potabilité de l'eau est définie au regard de toute une série de paramètres :

- des paramètres microbiologiques : bactéries, qui témoignent d'une contamination fécale (coliformes et streptocoques fécaux...) ;
- des paramètres chimiques : plomb, mercure, chlore, nitrates, pesticides... ;
- des indicateurs de radioactivité ;
- des paramètres organoleptiques : odeur, couleur, saveur.

Pour chacun des paramètres, des seuils sont imposés.

La SME assure en complément du contrôle sanitaire des autorités de l'Etat (ARS), un autocontrôle permanent de la qualité de l'eau.

² Synthèse des analyses Production et Distribution (source Société Martiniquaise des Eaux - SME)

Ci-après un tableau récapitulatif de l'ensemble des contrôles réalisés à la ressource, sur l'eau produite et sur l'eau distribuée :

	Réseau de distribution	Surveillance aléatoire autocontrôle (SME)	Production SICSM
Microbiologie et Physico-chimique	251	1 880	54

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites de qualité sont les suivantes (source ARS) :

- ◆ Aluminium (il s'agit d'analyses réalisées sur des canalisations vieillissantes avec peu de passage d'eau).
- ◆ La chlordécone (Dépassement ponctuel de la valeur réglementaire n'ayant pas justifié de mesures de restriction d'usage)

B. Connaissance et gestion patrimoniale

Depuis 2013, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est le P 103.2B.

Rappel :

Finalité

Evaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, et suivre leur évolution.

L'indice valorisé à 40 points ou plus rend compte de l'existence du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau défini dans les articles L2224-7-1 et D2224-5-1 du C.G.C.T.

Règles de calcul

Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (**partie B**) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (**partie A**) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (**partie C**) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (**parties A + B**) sont acquis.

Partie A : Plan des réseaux (15 points)

- 10 points (VP.236) : Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable

- 5 points (VP.237) : Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année

Nota : La définition d'une telle procédure suppose qu'elle existe et soit mise en œuvre. En l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée.

Pour la partie « A » le nombre de points est de 15.

Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)

- 10 points (VP.238, VP.239 et VP.240) - les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies :

- Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238)

et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239)

- La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (VP.240)

- De 1 à 5 points (VP.239) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%.

Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :

Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire

Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires

Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires

Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires

Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires

- De 0 à 15 points (VP.241) :

L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :

Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point

Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points

Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 point

Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points

Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points

Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points

Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points

Pour la partie « B » le nombre de points est de 30.

Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)

- 10 points (VP.242) : Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux

- 10 points (VP.243) : Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution

Nota : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée

- **10 points (VP.244)** : Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements; (**seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item**)
- **10 points (VP.245)** : Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ; (**seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item**)
- **10 points (VP.246)** : Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite
- **10 points (VP.247)** : Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement
- **10 points (VP.248)** : Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)
- **5 points (VP.249)** : Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux

Pour la partie « C » le nombre de points est de 45.

La connaissance et la gestion patrimoniales sont une problématique centrale de la politique des services publics d'eau. Cet indice évalue le niveau de connaissance des réseaux et la qualité de la gestion patrimoniale.

Le SICSM doit poursuivre ses efforts pour l'amélioration de cette donnée.

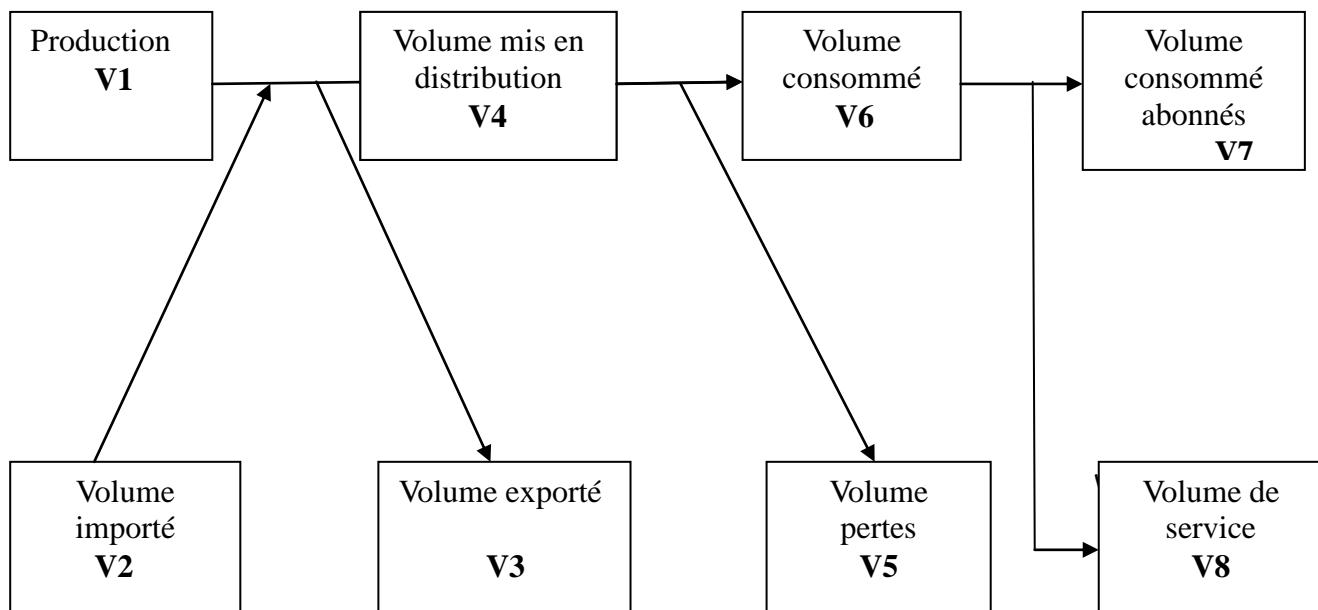
L'indice pour 2015 est de : **90/120 points**

C. Le rendement du réseau – P 104.3

Volume produit (V1)	15 727 005
Volume importé (V2)	3 381 198
Volume exporté (V3)	5 683 279
Volume mis en distribution (V4)	13 424 924
Volume de pertes (V5)	4 537 268
Volume total consommé (V6)	9 043 253
Volume consommé par les abonnés (V7)	8 887 656
Volume de service du réseau (V8)	53 117
Rendement du réseau	77,03%

Le rendement du réseau a été calculé de la façon suivante :

$$Rdt = \frac{(V6 + V3)}{(V1 + V2)}$$

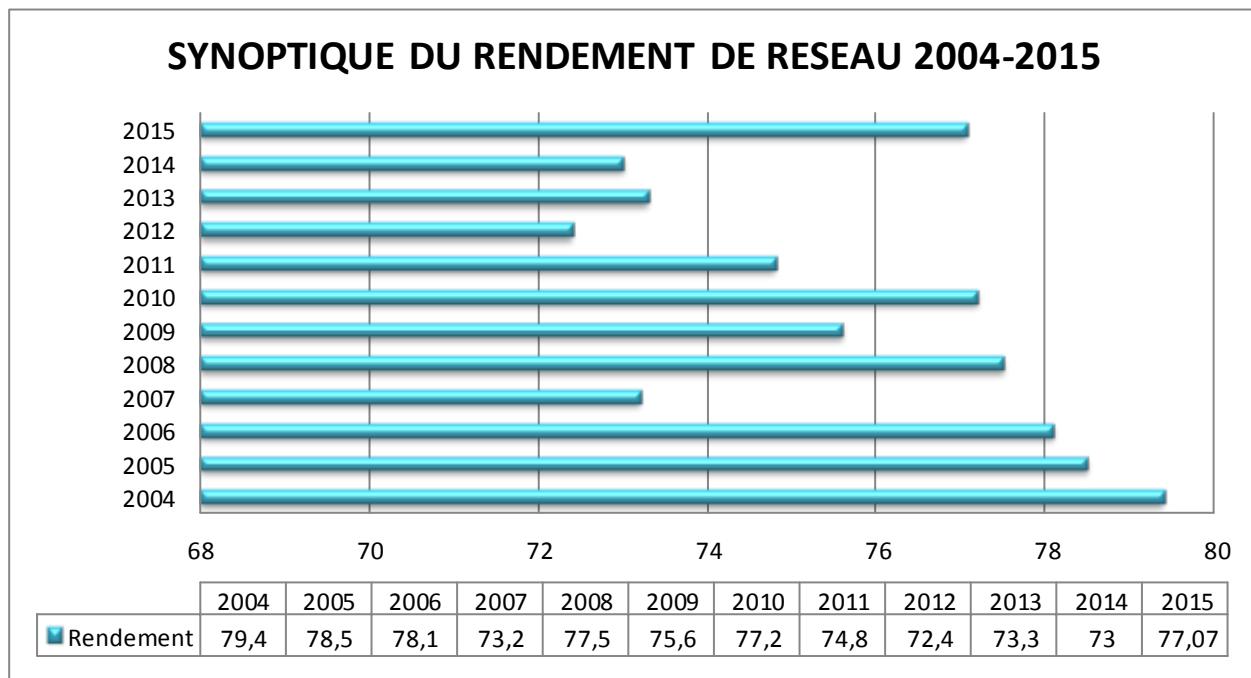


Le rendement contractuel de 75%, exigible depuis le 1^{er} avril 2015.

- **volume produit (V1)** : volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distributions
- **volume importé (V2)** : volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur
- **volume exporté (V3)** : volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur
- **volume mis en distribution (V4)** : se calcule de la façon suivante :

$$(V1 + V2) - V3$$
- **volume de pertes** : se calcule en faisant $V6 - V4$
- **volume consommé pour les abonnés (V7)** : ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés
- **volume de service du réseau (V8)** : volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution (purges, lavages.....), ce volume est un volume estimé

Graphique de la variation des rendements depuis 2004



Le 1^{er} rapport de l'ONEMA basé sur une analyse des données de 2009 montre un rendement moyen de 76%. La collectivité affiche en 2015 un rendement de 77,07%.

La réduction des fuites reste une des priorités pour la collectivité SICSM.

Cet indice ne peut toutefois seul refléter la performance et la qualité de gestion du réseau. Il doit être mis en regard de l'indice linéaire de pertes qui permet de connaître les pertes en eau par km de canalisation.

D. Indice linéaire des volumes non comptés

Se calcule de la façon suivante :

$I_c = (V4 - V7) / (365 \times \text{linéaire de réseau de desserte hors branchements})$

Soit $I_c = (13\,424\,924 - 8\,887\,656) / (365 \times 1\,614)$

$I_c = 7,7 \text{ m}^3/\text{km/jour}$

Cet indice informe sur l'amélioration de la connaissance des volumes transitant dans le réseau de distribution afin de limiter les prélèvements sur la ressource en eau.

Il évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuite et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Enfin, il faut noter qu'il diffère de l'indice linéaire de pertes en réseau qui n'intègre que les pertes par fuite. Il lui est toujours supérieur.

Pour mémoire en 2013, l'indice pour la France entière était de $3,8 \text{ m}^3/\text{Km/j}$.

E. Indice linéaire de pertes en réseau (non contractuel)

L'indice linéaire de perte en réseau est de : **7,44 m³/jour/km pour 2015**, pour mémoire en 2014 il était de : 4,83 m³/jour/km.

Il a été calculé de la façon suivante :

$$\text{ilp} = (\text{V4} - \text{V6}) / (365 \times \text{linéaire de réseau de desserte hors branchements})$$

Soit $\text{ilp} = (13\,424\,924 - 9\,043\,253) / (365 \times 1614)$

Le SICSM poursuit sa politique de maintenance et de renouvellement visant à lutter contre les fuites d'eau en réseau. Cette indice permet de connaître les pertes en eau par kilomètre de canalisation.

La moyenne nationale présentée en 2013 par l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement est : 3,4 m³/Km/J.

La collectivité doit porter l'accent sur la recherche de fuites ainsi que les vols d'eau .

F. Taux moyen de renouvellement des réseaux

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de :

$$\text{Tr} = \underline{\underline{0,64 \%}}$$

Le calcul

Ln = linéaire de réseau remplacé l'année n.

$$\text{Tr} = ((\text{Ln} + \text{Ln} - 1 + \text{Ln} - 2 + \text{Ln} - 3 + \text{Ln} - 4) / 5) / (\text{linéaire de réseau de desserte})$$

Ce taux est le quotient exprimé en pourcentage de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaire de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Le taux moyen estimé au niveau National était en 2013 de **0,43**.

G. Protection de la ressource

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de : **60 %** alors que pour mémoire la moyenne Nationale en 2013 était de 75.9 %.

La collectivité poursuit son action dans le niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection de la ressource en eau.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

- 0 % : aucune action
- 20 % : études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % : dossier déposé en Préfecture
- 60 % : arrêté préfectoral
- 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrain acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

H. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

En 2015 cet indice est de 25,6 /1000 abonnés³, la moyenne nationale est de 1,97 pour 1000 abonnés.

La collectivité reste attentive aux moyens mis en œuvre par le fermier pour améliorer la performance de la gestion et de l'exploitation des réseaux, mais aussi aux efforts faits en direction des abonnés.

Cet indicateur recense le nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Il participe par conséquent à l'évaluation de la bonne qualité de service à l'usager.

³ Source Société Martiniquaise des Eaux

I. Les délais d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

24 heures (hors samedi, dimanche et jours fériés). Nous n'avons pas trouvé d'éléments comparatifs.

J. L'extinction de la dette (source : Service Finances du SICSM)

L'encours de la dette au 31 décembre 2015 est de **2 294 073 €**. L'épargne brute est de **5 136 887 €**. La capacité de désendettement = Encours de la dette/Epargne Brute = **0,45** ans (soit 5 mois)

Au niveau national pour les services de l'eau la moyenne est de 3,5 an.

K. Le taux d'impayés sur les factures d'eau 2015 (Source SME)

Il de **6,37%** alors que la moyenne nationale est de 2,12%.

L. La gestion des réclamations (Source SME)

Elle est de **7,2/1000 abonnés** alors que la moyenne nationale est de 2,6 pour 1000 abonnés. Il faut noter que cet indice était de 7,15/1000abonnés en 2014

IV. Le financement des investissements (Source Service Finances)

A. Les travaux engagés pendant l'exercice

Travaux réalisés par le Fermier en 2015 :

Les travaux réalisés au cours de l'exercice 2015 ont consisté en :

- des travaux d'entretien et de maintenance pour les deux usines de production du SICSM.
- des travaux de renouvellement sur les deux usines.
- Travaux d'amélioration

- Maintenances des équipements électromécaniques (pompes de refoulement, pompes doseuses, suppresseurs d'air et d'eau de lavage, suppresseurs d'eau de service, vannes électriques)

Les opérations d'entretien et de maintenance réalisées ont été les suivantes :

- **1 880** autocontrôles de résiduel de chlore en réseau.
- Repérage de canalisations
- Mise à jour des plans réseaux (repérage et attachement sur le terrain)
- Enquêtes à la demande des abonnés (déplacement d'un compteur, surconsommation, fuite, manque d'eau, manque de pression, qualité de l'eau).
- Réparation de **485** fuites sur réseau.
- Réparation de **1 902** fuites sur branchements.
- Renseignement des fuites sur SIG
- Entretien des espaces verts dans le périmètre des usines et des réservoirs.
- Elagage des arbres et débroussaillage des abords et des voies d'accès.
- Entretien des réducteurs de pression.
- Entretien des ventouses principales sur réseau d'adduction.
- Entretien des boîtes à boue sur compteurs de réservoirs, sur réseau ou d'abonnés gros consommateurs.
- Remplacement de **5306** compteurs de vente d'eau.
- Remise à niveau de bouches à clé.
- Purges sur réseau (programmées, sur réclamation de clients, suite à des réparations de canalisations, lors de mise en service d'extensions de réseau).

Pour les travaux de renouvellement :

Les principales opérations de renouvellement réalisées en 2015 concernent :

- les équipements électromécaniques, l'hydraulique, vannes et organes de régulation, les huisseries, les dispositifs de mesure, comptage et télésurveillance, les enduits et peintures ainsi que les clôtures des usines, stations de pompage et réservoirs.
- Les branchements qui ne sont pas renouvelés à l'occasion d'opérations de remplacement, déplacement, renforcement ou extension du réseau. Il s'agit donc généralement d'opérations ponctuelles de renouvellement total ou partiel de branchements fuyards ou à l'occasion de travaux particuliers.
- Il a été renouvelé **265** branchements

- Les mises à niveau de bouches à clé et de tampons hors opérations de voirie. Elles sont généralement dues à des réfections de revêtement routier réalisées sans que le fermier n'en soit préalablement informé.
- Les compteurs de vente d'eau aux abonnés. Le programme sera poursuivi d'année en année afin de respecter les engagements pris par la SME sur l'âge moyen et l'âge maximal du parc de compteurs en fin de contrat.

Pour les travaux d'amélioration :

- L'amélioration des installations de stockage et de pompage du SICSM :
 - l'accès aux ouvrages,
 - leur sécurisation (pose de clôtures et de portails)
 - le secours des stations élévatrices par groupes électrogènes en cas de coupure prolongée de l'alimentation électrique

Eléments Financiers pour 2015

La Surtaxe ainsi que la TVA reversée au SICSM par le fermier pour l'année 2015 :

- Surtaxe : **5 133 483 €**
- TVA : **441 545 €**

Pour le suivi du fonds de renouvellement, le montant des travaux réalisés pour l'année 2015 est de : **1 233 697 €**.

Travaux réalisés par le SICSM en 2015:

	en Euros
Réalisés pour l'exercice 2015	5 948 042

Il s'agit pour l'essentiel des travaux suivants :

- Structures (réhabilitation usines, renforcement adduction, réservoir, ...) : **178 421 €**
- Qualité, ressources, Frais d'études (Forage, Périmètres de Protection): **827 729 €**
- Extensions **4 941 891 €**

Total :83,84 € par abonné/an

Travaux et subventions

Montants des subventions	56 691 €
Montant des crédits d'investissement	6 161 768 €

B. La dette

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

En cours de la dette au 31 décembre 2015	2 294 073 €
Montant remboursé durant l'exercice	311 700 €
* Dont capital	213 726 €
* Dont intérêts	97 819 €

Amortissement

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

Amortissement	Montant amorti
Total	4 220 600 €
Dont Réseaux	3 100 917 €

C. Les projets et les travaux

Travaux prévus par le SICSM à partir de 2015:

	en Euros
Budgétisés pour l'exercice 2015	9 856 633

Programme des travaux pour 2016:

- *Structures (réhabilitation, renforcement, réservoir...) : 3 610 633 €, soit 50,89€/abonné/an*

- *Frais d'insertion /Frais d'étude :*

- Qualité, ressources, divers (Forage, périmètres de protection, chloration déportée, diagnostic réseaux, traitement boues Rivière Blanche, déplacement) : **1 340 000 €, soit 18,89 € par abonné/an.**

- *Extensions 4 900 000 €, soit 69 € par abonné/an*

Total : 138 € par abonné/an.

D. Le programme pluriannuel de travaux

Le programme pluriannuel d'investissement du SICSM prévoit la réalisation de travaux notamment de :

- construction d'ouvrages (réservoirs),
- recherche en eau,
- modélisation de réseaux,
- réhabilitation, de renforcement de réseaux, de déplacement et d'extension de réseaux

A l' horizon 2018 :

Année 2016 – 31 300 971,16 €

Année 2017 – 13 700 207,63 €

Année 2018 – 14 160 617,71 €

V. Les actions de solidarité et de coopération décentralisée

A. Abandon de créances ou des versements à un fonds de solidarité

0,0018 €/m³, au niveau national le montant en 2013 était de 0,0108 €/m³.

B. La coopération décentralisée

Sans objet.

VI. Récapitulatif des indicateurs de performance 2015-2014

Réf/Ind	Indicateurs	Résultats 2015	Résultats 2014	Evolution
<i>Indicateurs descriptifs des services</i>				
D101.0	Nombre d'habitants desservis	158 800	217 407	-27%
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120m ³ au 1/01/2016	2,79 €	2,95€	-6,1%
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (Hors Samedi et jours fériés)	24 Heures	24 heures	-
<i>Indicateurs de performances</i>				
P101.1	Taux de conformité microbiologique des prélèvements sur les eaux distribuées dans le cadre du contrôle sanitaire (réseau de distribution)	100%	99,7%	+0,3%
P102.1	Taux de conformité physico-chimique des prélèvements sur les eaux distribuées dans le cadre du contrôle sanitaire (réseau de distribution)	99%	100%	
P108.3	Indice d'avancement de protection de la ressource en eau	60%	60%	
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	90/120	95/120	
P104.3	Rendement du réseau	77 %	73 %	6 %
P106.3	Indice linéaire de pertes	7,33m ³ /km/j	4,83m ³ /km/j	51,7%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	7,7m ³ /km/j	6,33m ³ /km/j	21,6 %
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux (hors branchements)	0,64%	0,42%	
P109.0	Montant des abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité	0,0018€/m ³	0,0018€/m ³	

Récapitulatif des indicateurs de performance 2015-2014(suite)

Réf/Ind	Indicateurs	Résultats 2015	Résultats 2014	Evolution
Autres indicateurs				
P151.1	Taux d'occurrence d'interruptions de service non programmé	25,6/1000 abonnés	22,6/1000 abonnés	+13,3%
P152.1	Taux de respect d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%	-
P153.2	Durée d'extinction de la dette (An)	0,45	0,50	-10%
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau 2015	6,37%	5,89%	+8,1%
P155.1	Taux de réclamations	7,2/1000 abonnées	7,15/1000 abonnés	+0,7%

VII. ANNEXE

**Programme pluriannuel de travaux
Qualité de l'eau du robinet A.R.S
Population INSEE**

Extraits de délibérations du SICSM

- Grille tarifaire de la part syndicale Eau Potable
- APCP Budget Eau Potable 2015

Programme pluriannuel de travaux

N° OPÉRATION	LIBELLE	AP	Réalisé	2015	2016	2017	2018
1 117	DUOS CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR DE 3000 m3 A OURIVAGE	2 216 000,00	18 985,88	30 000,00	30 000,00		2 157 000,12
2 12-10	FRANCOIS - Construction d'un réservoir de 1 000 m3 à Notre Acajou	1 400 000,00	3 424,91				1 395 575,09
3 12-11	FRANCOIS - Construction d'un réservoir de 1 000 m3 à Notre Franc	1 000 000,00					1 000 000,00
4 11-34	RIVIÈRE-SALEE Renforcement des chaînes de Morne Honoré et de l'Epinay	1 200 000,00	11 384,04	357 000,00			841 615,96
5 10-02	SICSM - Recherche en eau	821 000,00	0,00	50 000,00			771 000,00
6 123	RIVIÈRE-SALEE CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR DE 1000 m3 A COURBAIL	1 154 300,00	508 988,17	0,00			645 311,83
7 11-49	RECAP ENT RX AEP 2012	3 149 259,83	613 028,69	1 911 707,43			624 493,71
8 11-29	SAINT-JOSEPH Réfection des quais et mise en place de dispositifs de franchissement pour la faune aquatique	3 000 000,00	30 273,46	2 365 000,00			604 726,54
9 09-10	ROBERT - Construction d'un nouveau réservoir d'environ 400 m3 au quartier Duchêne	544 500,00					544 500,00
10 13-01	SICSM - Ektendons 2013	1 924 100,00	28 397,95	1 470 000,00			455 702,05
12 11-24	TROIS-ILETS Renforcement de la chaîne de pompage de La Ferme	1 735 000,00	1 122 922,40	357 000,00			255 077,60
13 12-08	DAMANT - renforcement de l'adduction du réservoir de l'Anse Cañard	1 226 050,00	18 988,98	1 065 000,00			122 061,02
14 11-03	SICSM - Burnes monétiques	626 523,03	21 684,23	546 523,03			58 315,77
15 -	MOSE EN PLACE DE VANNES MOTORISÉES ET DE DÉBITMÈTRES SUR LE TERRITOIRE DU SICSM	1 500 000,00		49 500,00	1 450 500,00		
16 09-13	RIVIÈRE-SALEE - Construction d'un nouveau réservoir de 1 000 m3 à Fond Masson	1 132 500,00	2 015,93	20 385,00		1 110 099,07	
17 62	SAINT-JOSEPH Couverture de l'usine de Rivière-Blanche	1 146 423,00	23 866,81	25 000,00	1 097 556,19		
18 93	RIVIÈRE-PILOTE CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR DE 750 m3 A MORNE WAW	1 146 245,00	50 725,74	22 695,65	1 072 823,61		
19 11-15	SAINT-JOSEPH Renforcement de l'adduction carrière Liaison SP Presquile-Barbe	4 500 000,00	50 734,18	40 000,00	4 409 265,82		
20 12-03	SAINT-JOSEPH - Affaire MASSÉ	153 000,00	0,00	153 000,00			
21 103	LAMENTIN CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR DE 4000 A 6000 m3 A DIRECTOIRE	2 695 154,41	55 029,95	40 427,32	1 347 577,21	1 252 119,93	
22 15-01	SICSM - Renforcements, déplacement et extensions 2015 sur l'ensemble du territoire	3 000 000,00		99 000,00	2 901 000,00		
23 09-32	RIVIÈRE-PILOTE, SAINT-ESPRIT et VAUCLUN Renforcement de la distribution des points hauts	2 739 160,00	22 980,06	90 392,28	1 369 580,00	1 256 256,76	
24 82	ROBERT CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR DE 10 000 m3 A L'ESTRADE	4 799 615,00	3 398,20	115 150,76	2 399 807,90	2 281 218,54	
25 121	RIVIÈRE-PILOTE RENFORCEMENT DE L'ADDITION DE L'ANSE FIGUER	2 366 000,00	14 267,75	2 351 732,25			
26 88	SICSM - MODÉLISATION RÉSEAUX AEP	704 000,00	151 428,34	200 000,00	352 571,65		
27 14-01	SICSM - Renforcements, déplacements et extensions 2014 sur l'ensemble du territoire	5 045 000,00	0,00	165 485,00	4 878 515,00		
28 52	RIVIÈRE-PILOTE CONSTRUCTION DU RÉSERVOIR MORNE-VENT	2 650 000,00	136 845,03	35 000,00	2 478 154,97		
29 102	DUOS CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR DE 1500 m3 A MORNE PITTAULT	2 300 000,00	16 586,67	175 900,00	1 150 000,00	957 513,33	
30 11-21	LAMENTIN - Renforcement de l'adduction carrière Liaison Union Bac Coop	4 800 000,00	206 886,61	37 500,00	4 555 613,35		
31 11-15	DUOS Renforcement de l'adduction carrière Liaison Bac Coop - Petit Bourg	9 000 000,00	50 734,18	74 250,00	222 750,00	4 500 000,00	4 152 256,76
32 122	SAINTE-LUCE CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR DE 2000 m3 A L'EPINAY	2 186 000,00	411 684,09	39 346,00	70 000,00	1 093 000,00	571 957,15
33 11-01	SAINT-JOSEPH Extension AEP 2010 Bois du Part	1 074 170,46	110 000,00				
34 128	SICSM Groupes électrogénés et armoires	1 944 751,75	45 745,94	1 533 750,00	265 255,82		
35 -	TRANSFERT DES OPERATIONS DU FONDS DE TRAVAUX	3 100 000,00		600 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00	
	TOTAL	77 886 762,48	4 585 139,56	14 151 825,72	31 300 971,16	13 700 207,63	14 160 612,15

Accusé de réception en préfecture
972-259720035-20150602-37-2015-DE
Date de télétransmission : 08/06/2015
Date de réception préfecture : 08/06/2015

Qualité de l'eau du robinet A.R.S

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la Rivière Lézarde, de la Rivière Capot et de la Rivière Blanche.

La procédure réglementaire de protection des captages des Rivières Blanche et Lézarde est achevée, tandis que celle de la Rivière Capot est engagée. Cette eau est traitée par les Stations de Directoire, Vivé et Rivière Blanche (décantation, charbon actif, ultrafiltration et désinfection).

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2015, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 30 au niveau du captage;
- 72 au niveau de l'installation de traitement;
- 94 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2015 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Hormis pour l'aluminium, les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor,...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.

- Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2015, 100% des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

- Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore ($> 0,6 \text{ mg/L}$) peut donner un goût et une odeur désagréable. La teneur moyenne mesurée en 2015 était de $0,38 \text{ mg/L}$.

- Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L . La moyenne de 22 µg/L mesurée en 2015 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L .

- Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faible quantité, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne mesurée en 2015 était de 2 mg/L .



- L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne mesurée en 2015 était de 73 µg/L et 99% des résultats ont respecté la valeur guide. Sur l'ensemble des prélevements réalisés, 1 dépassement est à signaler.

- Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de $0,1 \text{ µg/L}$ permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélange d'eaux indemnes de contaminations. Six molécules (herbicides, fongicide, insecticides) ont été mises en évidence, aux captages. Au robinet, deux molécules ont été détectées. Un dépassement de la valeur réglementaire de $0,1 \text{ µg/L}$ pour la Chlordécone (insecticide) a été relevé sur l'ensemble des prélèvements réalisés. Ce dépassement ponctuel n'a pas justifié de mesures de restriction d'usage compte tenu des mélanges d'eaux.

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :
Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est le Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique (S.I.C.S.M.).
L'exploitation du réseau est confiée à Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.)

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

2015 - SUD CARAÏBE

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la Rivière Blanche, de la Rivière Lézarde et de la Rivière Capot.

La procédure réglementaire de protection des captages des Rivières Blanche et Lézarde est achevée, tandis que celle de la Rivière Capot est engagée. Cette eau est traitée par les Stations de Rivière Blanche, Directoire et Vivé (décantation, charbon actif, ultrafiltration et désinfection).

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2015, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 30 au niveau du captage,
- 72 au niveau de l'installation de traitement,
- 110 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2015 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor,...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...), hormis pour l'aluminium.

- Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2015, 100% des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

- Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore ($> 0,6 \text{ mg/L}$) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne mesurée en 2015 était de 0,39 mg/L.

- Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. La moyenne de 19 µg/L mesurée en 2015 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.

- Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faible quantité, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne mesurée en 2015 était de 2 mg/L.



- L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne mesurée en 2015 était de 76 µg/L et 98% des résultats ont respecté la valeur guide. 2 dépassements sont à signaler sur l'ensemble des prélevements effectués.

- Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. Six molécules (herbicides, fongicide, insecticides) ont été mises en évidence, aux captages. Au robinet, deux molécules ont été détectées. Un dépassement de la valeur réglementaire de 0,1 µg/L pour la Chlordécone (insecticide) a été relevé sur l'ensemble des prélevements réalisés. Ce dépassement ponctuel n'a pas justifié de mesures de restriction d'usage compte tenu des mélanges d'eaux.

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :
Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est le Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique (S.I.C.S.M.).
L'exploitation du réseau est confiée à la Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.)

Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique
Avenue des Ecoles – 97215 Rivière Salée

① 0596 68 10 34 - Fax : 0596 68 21 58

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

2015 - TRINITE POINTE SAVANE

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la Rivière Capot. La procédure réglementaire de protection de ce captage est engagée. Cette eau est traitée par la Station de Vivré (décantation, charbon actif, ultrafiltration et désinfection).

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2015, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 12 au niveau du captage,
- 36 au niveau de l'installation de traitement,
- 43 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2015 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Hormis pour la Chlordécone, les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor,...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...). Le dépassement ponctuel de la valeur réglementaire pour la Chlordécone n'a pas justifié de mesures de restriction d'usage.

- Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2015, 100% des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

- Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore ($> 0,6 \text{ mg/L}$) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne mesurée en 2015 était de 0,85 mg/L.

- Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. La moyenne de 11 µg/L mesurée en 2015 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.

- Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faible quantité, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne mesurée en 2015 était de 3 mg/L.



- L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne mesurée en 2015 était de 33 µg/L et 100% des résultats ont respecté la valeur guide.

- Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. Quatre molécules (herbicides, fongicide, insecticide) ont été mises en évidence, sur la Rivière Capot. Au robinet, deux molécules ont été détectées. Un dépassement de la valeur réglementaire de 0,1 µg/L pour la Chlordécone a été relevé sur l'ensemble des prélevements réalisés. Ce dépassement ponctuel n'a pas justifié de mesures de restriction d'usage.

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<https://social-sante.sante-et-environnement.eaux/article/qualite-de-l-eau-potable> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :
 Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est le Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique (S.I.C.S.M.).
 L'exploitation du réseau est confiée à Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.)

Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique
 Avenue des Ecoles – 97215 Rivière Salée

① 0596 68 10 34 - Fax : 0596 68 21 58

Page 45 sur 48

Population INSEE

Populations légales des communes en vigueur au 1er janvier 2016

Mise à jour : décembre 2015

en habitant

Champ : Département de la Martinique, limites territoriales en vigueur au 1er janvier 2015

Date de référence statistique : 1er janvier 2013

Source : [Insee, Recensement de la population 2013](#)

Code région	Nom de la région	Code département	Code arrondissement	Code canton	Code commune	Nom de la commune	Population municipale	Population comptée à part	Population totale
02	Martinique	972	3		202	Les Anses-d'Arlet	3 929	49	3 978
02	Martinique	972	3		206	Le Diamant	6 063	149	6 212
02	Martinique	972	3		207	Ducos	17 051	306	17 357
02	Martinique	972	3		210	Le François	18 225	390	18 615
02	Martinique	972	3		217	Le Marin	8 543	157	8 700
02	Martinique	972	3		220	Rivière-Pilote	12 359	96	12 455
02	Martinique	972	3		221	Rivière-Salée	12 737	284	13 021
02	Martinique	972	2		222	Le Robert	23 296	195	23 491
02	Martinique	972	3		223	Saint-Esprit	9 524	94	9 618
02	Martinique	972	3		226	Sainte-Anne	4 436	96	4 532
02	Martinique	972	3		227	Sainte-Luce	9 991	297	10 288
02	Martinique	972	2		230	La Trinité	13 253	249	13 502
02	Martinique	972	3		231	Les Trois-Ilets	7 698	110	7 808
02	Martinique	972	3		232	Le Vauclin	9 097	126	9 223

Autres Annexes

- **Grille tarifaire de la part syndicale Eau Potable**
- **APCP Budget Eau Potable 2015**
- **Règlement de service de l'eau potable**